

Date de dépôt: 7 décembre 2001

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Mmes et MM. Françoise Schenk-Gottret, Laurence Fehlmann Rielle, Georges Krebs, Luc Gilly, Christian Brunier, Christian Grobet et Fabienne Bugnon concernant "Les barbelés militaires : ça suffit !"

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 1999, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les dispositifs dits de sécurité mis sur la voie publique par l'armée devant certaines missions diplomatiques, notamment les consulats d'Italie et de France, dans certains parcs ou barrant des voies publiques comme le chemin de l'Impératrice ne se justifient plus du tout depuis l'accord de paix sur le KOSOVO, si tant est qu'ils servaient à autre chose que de permettre à l'armée de marquer ostensiblement sa présence à Genève;*
- ces dispositifs d'utilité très contestable sont non seulement mal perçus par de très nombreux citoyennes et citoyens, mais encore donnent une triste image de notre cité, avec l'impression d'une ville assiégée, au lieu de celle de ville de paix qu'elle incarne;*

Par ces motifs LE GRAND CONSEIL

invite le Conseil d'Etat

à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que les dispositifs mis en place par l'armée en des lieux publics soient enlevés et que la troupe soit retirée de Genève.

En préambule, le Conseil d'Etat invite les motionnaires à se référer aux considérants de sa réponse du 26 mai 1999 à la motion M 1268 concernant le retrait des troupes armées engagées pour assurer la sécurité des organisations internationales, du 26 mars 1999.

Le Conseil d'Etat constate que cette motion est devenue sans objet puisque l'engagement subsidiaire de sûreté de l'armée à Genève a pris fin le 3 décembre 1999.

Ce service actif au profit des autorités genevoises a permis de démontrer que notre armée de milice est en mesure d'assurer de manière exemplaire, en collaboration avec la police genevoise, la protection des organisations internationales et des missions diplomatiques établies à Genève. En effet, les 11 286 militaires provenant de 12 cantons engagés, du 5 mars au 3 décembre 1999, sur décision de la délégation de sécurité du Conseil fédéral, ont notablement renforcé la sécurité des représentations diplomatiques à Genève, sans incident et dans un excellent esprit de collaboration, ce que se sont plu à relever tant le commandant de la division territoriale 1, officier de liaison du Conseil fédéral, que les commandants de troupe successifs.

L'opération CRONOS a, en fonction des menaces potentielles, comporté 2 phases, soit de mars à septembre puis d'octobre à décembre, autorisant une diminution sensible des effectifs et permettant un allègement notable du dispositif mis en place.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey